



ORDONNANCES

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a édicté les ordonnances suivantes, conformément aux articles 4 et 4.1 du règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) :

OCA28-25-004 - Résolution CA25 28 077 (dossier 1256059002)

Ordonnance visant l'ajout d'une interdiction de stationnement en tout temps, entre le 455 et le 495, boulevard Chevremont, le long du terre-plein face aux résidences (côté nord du terre-plein);

OCA28-25-005 - Résolution CA25 28 076 (dossier 1256059003)

Ordonnance visant l'ajout d'une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Aimé-Lecavalier entre le boulevard Chevremont et les rues Jacques-David et Sénécal, du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30;

OCA28-25-006 - Résolution CA25 28 075 (dossier 1256059004)

Ordonnance visant l'ajout d'une interdiction de circuler en direction sud sur la rue Ouimet entre le boulevard Chevremont et la rue Brayer, du lundi au vendredi entre 6 h et 8 h 30;

OCA28-25-007 - Résolution CA25 28 074 (dossier 1256059005)

Ordonnance visant l'ajout d'une interdiction de stationnement en tout temps, sur le côté sud de la rue des Vinaigriers à L'Île-Bizard;

Ces ordonnances peuvent être consultées à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ à Montréal
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Le 10 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza